

§ 371.

QUESTION D'ÉTENDUE.

Le nom qui exprime l'étendue en longueur, en largeur, en hauteur ou en profondeur se met à l'accusatif sans préposition après les verbes et les adjectifs; *Planities tria millia passuum in longitudinem patet*¹, Cés. (la plaine a trois mille pas d'étendue en longueur). — *Muri Babylonis ducentos pedes alti, quinquagenos lati erant*², Plin. (les murs de Babylone avaient deux cents pieds de haut, et cinquante de large).

REM. 1. Au lieu de l'accusatif, l'étendue est quelquefois exprimée par l'ablatif; mais l'emploi de ce cas est rare et on ne doit pas l'imiter.

2. Avec un substantif, elle peut l'être par le génitif de qualité (§ 309): *Colossus centum viginti pedum*, Suet. — *Pedum quindecim fossa*, Cés.

§ 372.

QUESTION DE DISTANCE.

La distance d'un lieu à un autre s'exprime, comme l'étendue, par l'accusatif sans préposition: *Civitas ea³ sita fuit passus mille ferme a mari*, T. Liv. (cette ville était située à environ mille pas de la mer).

On peut aussi se servir de l'ablatif, et les historiens en offrent d'assez nombreux exemples: *Æsculapii templum quinque millibus passuum ab urbe⁴ distat*, T. Liv. (le temple d'Esculape est éloigné de cinq mille pas de la ville).

On emploie élégamment l'ablatif *spatio*, suivi d'un génitif: *Æmilius a Chalcide Aulidem⁵ trajicit, trium millium spatio distantem*, T. Liv. (de Chalcis, Paul Émile passe à Aulis, qui en est éloignée de trois milles).

Quand la distance est exprimée par le mot *lapis* (pierre milliaire), on le met à l'accusatif avec *ad* et le nombre ordinal: *Ad quartum a Cremona lapidem fulsero legionum signa*, Tac. (à quatre milles de Crémone, brillèrent les étendards des légions).

1. Cf. § 358: *Ambulare septingenta millia passuum*. — 2. *Altus* signifie Ayant en hauteur; *Latus*, Ayant en largeur; cf. § 362, *nuda pedes*.

3. Sagonte, en Espagne. — 4. Epidaure, en Argolide. — 5. Chalcis, dans l'île d'Eubée; Aulis, dans la Béotie. — Le mot *Chalcide*, quoique étant un nom propre de ville, est précédé de la préposition *a*, pour plus de clarté, et à cause de l'opposition.

DES QUESTIONS DE TEMPS.

§ 373.

QUESTION Quando (*quand*).

Les circonstances de temps sont assimilées à celles de lieu et marquées par les mêmes cas. Ainsi, le terme qui exprime en quel temps une chose a été faite ou sera faite, se met à l'ablatif sans préposition: *Pyrrhi temporibus, jam Apollo versus facere desierat*, Cic. (à l'époque de Pyrrhus, Apollon avait déjà cessé de faire des vers). — *Quā nocte natus est Alexander, eadem Dianæ Ephesiæ templum deflagavit*, Cic. (la nuit même où naquit Alexandre, le temple de Diane à Ephèse fut brûlé). — *Homerus annis multis fuit ante Romulum*, Cic. (Homère vécut bien des années avant Romulus). — *Themistocles fecit idem quod viginti annis ante fecerat Coriolanus*, Cic. (Thémistocle fit ce que Coriolan avait fait vingt ans auparavant).

REM. 1. Au lieu de *viginti annis ante*, on aurait pu dire en employant le nombre ordinal au singulier, *vigesimo anno ante*, ou *vigesimo ante anno* (la vingtième année auparavant); *viginti post annis*, ou *vigesimo post anno* (vingt ans, ou, la vingtième année après).

2. *Ante* et *post*, qui dans ces exemples sont adverbes, peuvent redevenir prépositions, et l'on dira également bien *multis post annis*, ou, *post multos annos eadem evenere*, comme on dit en français: « Beaucoup d'années après, ou, après beaucoup d'années, les mêmes événements se renouvelèrent. »

3. Cet emploi de *post* avec l'accusatif fournit le moyen de rendre les locutions françaises, *dans peu de jours, dans quelques années*, etc.; dans pouvant se tourner par APRÈS, on dira *post paucos dies, post aliquot annos*.

Cependant, avec *biduum, triduum, quātriduum*, le même rapport s'exprime par l'ablatif: *Triduo hæc audietis*, Cic. (vous apprendrez cela dans trois jours).

4. Si l'on veut rendre en latin, *tous les sept jours*, et autres expressions semblables, marquant retour périodique d'une action, il faut dire avec *quisque* et l'ablatif: *septimo quōque die* (mot à mot, chaque septième journée).

5. A la question *Quando* appartiennent encore les deux adverbes *pridie* et *postridie*. On dit *pridie, postridie ejus diei* (la

veille, le lendemain de ce jour). Mais les autres noms se mettent à l'accusatif : *pridie kalendas*; *postridie ludos*.

§ 374. QUESTION *Quam dudum* (*depuis quand*).

1. Pour exprimer depuis quand dure ou durait une action, le nom de temps se met à l'accusatif, et l'on emploie le nombre ordinal : « L'Italie était depuis douze ans ravagée par la guerre punique, » *Punico bello duodecimum annum Italia urebatur*, T. Liv. (était ravagée une douzième année)¹. Et de même : « Il y a bien des années que je suis lié avec Trébonius, » *Trebonio multos annos utor familiariter*, Cic.

2. S'il s'agit d'un temps tout à fait écoulé, on se sert du nombre cardinal avec *ante* et le démonstratif *hic*, *hæc*, *hoc* : « Il y a six mois que tu as médité de moi, » *Ante hos sex menses male dixisti mihi*, Phædr. (avant ces derniers six mois).

On peut aussi employer *abhinc* suivi de l'accusatif ou de l'ablatif : « Il y a vingt-deux ans qu'il est mort, » *Ille abhinc duos et viginti annos mortuus est*, Cic. — « Il y a quatre ans, » *Abhinc annis quattuor*, Cic.

REM. 1. *Abhinc* signifie, A partir de ce moment en reculant dans le passé; il se joint toujours au nombre cardinal et se place le premier; on ne doit donc pas dire *quattuor abhinc annis*, ni *quarto abhinc anno*.

2. DEPUIS CE TEMPS-LA s'exprime par *ab* ou *ex illo tempore*; — DEPUIS LA FONDATION DE ROME, par *post urbem conditam*, ou *ab urbe condita*.

§ 375. QUESTION *Quandiu* (*pendant combien de temps*).

Le terme qui exprime pendant combien de temps² une action dure habituellement, a duré ou durera, se met à l'accusatif sans préposition : *Ager quum multos annos quievit, uberiores efferre fruges solet*, Cic. (un champ qui s'est reposé plusieurs années donne des moissons plus abondantes). — *Duodequadraginta annos tyrannus Syracusanorum fuit Dionysius*, Cic. Denys fut tyran de Syracuse pendant trente-huit ans).

1. On trouve aussi, mais plus rarement, le nombre cardinal : *Viginti jam annos bellum gero cum impiis civibus*, Cic. *Phil.* VI, 7 (il y a vingt ans que je fais la guerre aux mauvais citoyens).

2. La question *quam dudum* et la question *quandiu* diffèrent entre elles comme *depuis* et *pendant*. Du reste, toutes deux se rapportent à la durée; or, la durée n'étant que l'étendue dans le temps, il est naturel qu'elle soit exprimée par les mêmes cas que l'étendue dans le lieu.

On peut aussi employer l'ablatif : *Ægyptum Nilus totâ æstate obrutam oppletamque tenet*, Cic. (le Nil tient l'Égypte inondée et couverte pendant tout l'été). — *Imperium Assyrii mille trecentis annis tenuere*, Just. (les Assyriens possédèrent l'empire pendant treize cents ans).

Mais l'accusatif exprime mieux la durée non interrompue, et si l'on veut la marquer encore avec plus de précision, on ajoute la préposition *per* : *Annibal Italiam per annos sexdecim variis cladibus fatigavit*, Just. (pendant seize ans, Annibal accabla l'Italie de toute sorte de maux).

REM. L'âge s'exprime, comme la durée, par l'accusatif avec le participe *natus* : « Agé de vingt et un ans, » *Annos natus unum et viginti*, Cic. — « Caton mourut à quatre-vingt-cinq ans, » *Cato annos quinque et octoginta natus excessit e vita*¹, Cic.

On emploie le verbe *agere* avec le nombre ordinal, quand l'année que l'on désigne n'est pas accomplie : *C. Julius Cæsar, annum agens sextum decimum, patrem amisit*, Suét. (Jules César était dans sa seizième année, lorsqu'il perdit son père).

§ 376. QUESTION *En combien de temps*.

Le terme qui exprime en combien de temps une action s'exécute, se met à l'ablatif sans préposition : *Saturni stella triginta fere annis cursum suum conficit*, Cic. (la planète de Saturne accomplit sa révolution à peu près en trente ans). — *Quattuor tragædias sexdecim diebus absolvisti*, Cic. (vous avez achevé quatre tragédies en seize jours).

On le trouve aussi, mais rarement, à l'accusatif avec *intra* : *Gracchus centum tria oppida intra paucos dies in deditionem accepit*, T. Liv. (Gracchus reçut en peu de jours la soumission de cent trois places).

REM. 1. Le vrai sens d'*intra* est de marquer la limite *en dedans* de laquelle un fait s'accomplit, et qu'il ne dépasse point : *Omnes Potitii intra annum extincti sunt*, T. Liv. (tous les Potitius périrent dans l'année). — *Multi intra vicesimum diem dictaturâ se abdicarunt*, T. Liv. (beaucoup de dictateurs abdiquèrent *dans les vingt jours* = avant que le vingtième jour fût écoulé).

1. S'il y avait une préposition à sous-entendre, ce serait *ante*; mais l'accusatif se joint à *natus* d'après la même analogie qu'à *latus*, *altus*, etc. § 371.

2. La question POUR QUEL TEMPS OU POUR COMBIEN DE TEMPS se résout par *in* avec l'accusatif : « Il l'invita à souper *pour* le lendemain, » *Eum ad cenam invitavit in posterum diem*, Cic. — « Nous venons au monde pour peu de temps, » *In exiguum ævi gignimur*, Sén.

EMPLOI PARTICULIER DES CAS AVEC CERTAINS VERBES¹.

§ 377. *Verbes impersonnels* pluit, tonat, fulgurat.

1. Le verbe *pluit* se construit au besoin avec l'ablatif de la matière : *In Aventino lapidibus pluit*, T. Liv. (il plut des pierres sur le mont Aventin); — ou, mais plus rarement, avec l'accusatif d'après l'analogie marquée § 358 : *In area Vulcani sanguinem pluit*, T. Liv. (il plut du sang dans le parvis du temple de Vulcain).

2. Les poètes donnent quelquefois à ce verbe, ainsi qu'à *tonat* et à *fulgurat*, des sujets pris hors du radical² : *Nec de concussâ tantum pluit ilice glandis*. — *Cœlum tonat omne fragore*. — *Antra ætnæa tonant*, Virg.

§ 378. *Verbes pœnitet*, pudet, piget, tædet, miseret.

Nous avons expliqué, § 80, III, la véritable nature de ces verbes. Il en résulte que, si l'on veut traduire en latin « Je me repens de ma faute, » il faudra dire *me pœnitet culpæ meæ*. Le sujet est représenté par le radical de *pœnitet*, et déterminé par le génitif *culpæ* (le regret de quoi? — de la faute). L'accusatif *me* est le complément direct du verbe.

La règle est donc de mettre à l'accusatif le nom de la personne qui éprouve le repentir, la honte, la pitié, etc., et au génitif le nom de la personne ou de la chose qui est l'objet de ces sentiments : *Vidi eum miserum*, et *me ejus misertum est*, Plaut. (je l'ai vu malheureux, et j'ai eu pitié de lui). — *Malo me fortunæ pœniteat, quam victoriæ pudeat*, Q. C. (j'aime mieux être mécontent de ma fortune, que honteux de ma victoire).

1. Les paragraphes contenus sous ce titre, ne sont, comme les Questions de lieu et de temps, que des applications spéciales des règles qui concernent les cas. Nous avons réservé ces applications pour des articles séparés, parce qu'elles forment des latinismes sur lesquels il est nécessaire d'appeler l'attention.

2. Cf. § 80, I, Rem.

L'objet du repentir, de la honte, etc., peut être aussi exprimé par un infinitif : *Quem pœnitet peccasse*, *pœne est innocens*, Sén. le Tr. (celui qui se repent d'avoir péché, est presque innocent). En ce cas, l'infinitif est sujet de *pœnitet*.

REM. 1. Pour exprimer « Je commence à me repentir, » on dira *incipit me pœnitere*, dont l'analyse est : « Le repentir commence à me prendre. » Cette règle s'applique aux verbes *soleo*, *debeo*, *possum*, *incipio*, *cœpi*, *desino*. Construits avec les infinitifs *pœnitere*, *pudere*, etc., ces verbes ont pour sujet l'idée contenue dans l'infinitif, et par conséquent ils se mettent toujours à la troisième personne du singulier : *Solet eum, quum aliquid furiose fecit, pœnitere*, Cic. (il a coutume de se repentir lorsqu'il s'est livré à quelque emportement). — *Postquam animus conquievit, pigere eum facti cœpit*, Just. (lorsque son esprit fut calmé, il commença à être fâché de ce qu'il avait fait).

2. Outre l'impersonnel *me miseret*, j'AI PITIÉ s'exprime encore par *miseretor* avec le génitif : « Ayez pitié des alliés, » *Miseremini sociorum*, Cic. — Il ne faut pas confondre *misereri* avec *miserari*, qui signifie *plaindre*, *déplorer*, et qui régit l'accusatif : *Miserari casum alicujus* (déplorer le sort de quelqu'un).

§ 379. *Verbes réfert*, interest (*il importe*).

Avec les verbes *réfert* et *interest*, le nom de LA PERSONNE à laquelle une chose importe se met au génitif : « Il importe au roi, il est de l'intérêt du roi, » *Regis interest*.

Au lieu de *mei*, *tui*, *sui*, etc., génitifs des pronoms personnels, on emploie les ablatifs pronominaux possessifs *meâ*, *tuâ*, *suâ*, *nostrâ*, *vestrâ* : « Il m'importe, » *Meâ réfert*. — « Il est de notre intérêt, » *Nostrâ interest*¹.

Si ces possessifs sont suivis de *qui*, *quæ*, *quod*, ce relatif s'accorde en genre et en nombre avec le pronom personnel représenté par *meâ*, *tuâ*, etc. « Il vous importe, à vous qui êtes pères, » *Vestrâ interest, qui patres estis*, Pl. le j. *Qui* se rap-

1. Ces mots sont réellement des ablatifs féminins et non des accusatifs pl. neutres. Priscien l'affirme en propres termes, et la chose est évidente pour *réfert*, composé de *fert* et de l'ablatif *re*. Elle se conclut par analogie pour *interest*, où *re* est sous-entendu. L'ablatif n'est pas plus étrange ici que dans *interea* (cf. § 90, R. 4). Un ex. de Plaute, *Capt. II, 2, 46* : *tuâ re feceris* (tu auras agi dans ton intérêt), conduit directement à *tuâ réfert*, *tuâ [rē] interest*. Enfin *a* est toujours long dans les poètes, et ce fait est décisif. Ajoutons que *rē* explique très-naturellement le génitif qui se joint à ces verbes.

porte au génitif pluriel *vestrum*, dont l'idée est comprise dans *vestrâ*; cf. § 322.

Ces locutions, « Il nous importe, il vous importe à tous deux, » se rendent par *utriusque nostrum*, *utriusque vestrum interest*.

REM. L'emploi des ablatifs pronominaux est très-fréquent avec *rêfert* et *interest*; celui du génitif est très-rare avec *rêfert*. Ainsi l'on dit beaucoup mieux *interest patris* que *rêfert patris*.

§ 380. 1. La mesure de l'importance ou de l'intérêt qui s'attache à une chose, s'exprime par les cinq génitifs neutres pris adverbialement, *magni*, *permagni*, *parvi*, *tanti*, *quanti*, ou par les accusatifs *tantum*, *quantum*, *multum*, *plus*, *plurimum*, *minus*, *quid*, *nihil*, et par les adverbes *valde*, *vehementer*, *magis*, *maxime*, *minime*.

2. *Rêfert* et *interest* ont toujours pour sujet, ou un infinitif : *Interest omnium recte facere*, Cic. (il importe à tous de bien faire); ou une proposition subordonnée : *Plurimum rêfert qui sint audientium mores*, Quintil. (il importe beaucoup quelles sont les mœurs des auditeurs). — *Non rêfert quam multos libros, sed quam bonos habeas*, Sén. (il n'importe pas combien vous avez de livres, mais jusqu'à quel point ils sont bons = d'avoir beaucoup de livres, mais d'en avoir de bons). — *Illud meâ magni interest, te ut videam*, Cic. (il m'importe beaucoup de vous voir); le sujet est *ut videam te*; le neutre *illud* ne fait que l'annoncer, comme IL en français.

3. Le nom qui exprime A QUOI une chose importe se met à l'accusatif avec *ad* : « Il importe beaucoup à l'honneur et à la gloire du pays, » *Magni interest ad decus et ad laudem civitatis*, Cic.

Cependant, s'il s'agit d'un objet qui puisse être personnifié, on emploiera le génitif : « Il importe au pays, à la république, » *Interest civitatis, reipublicæ*.

§ 381. *Verbes decet, dedecet, juvat*.

1. Le verbe *decet* et son opposé *dedecet*, ayant la signification active, veulent à l'accusatif le nom de la personne à laquelle une chose sied ou ne sied pas. Le sujet peut être ou un substantif : *Candida pax homines, trux decet ira feras*, Ov. (l'aimable paix sied aux hommes, la colère farouche aux bêtes sauvages); — ou une proposition infinitive : *Decet verecundum*

esse adolescentem, Plaut. (il sied à un jeune homme d'être réservé).

Decet peut s'employer à la troisième personne du pluriel : *Miseros convicia non decet*, Just. (un langage amer ne sied pas aux malheureux).

2. Ces deux verbes n'ont pas de voix passive. *Juvare*, qui a les deux voix, n'en est pas moins susceptible des mêmes constructions : *Juvat nos beneficii conscientia*, Sén. (la conscience d'un bienfait nous rend heureux, mot à mot, nous réjouit). — *Multos castra juvant*, Hor. (beaucoup d'hommes se plaisent dans les camps). — *Juvat me, quod vigent studia*¹, Pl. le j. (j'aime à voir les études fleurir).

§ 382. *Verbes fallit, fugit, præterit*.

On emploie souvent la troisième personne des verbes *fallo*, *fugio*, *prætereo*, dans le sens du français *ignorer*. La chose ignorée est le sujet; le nom de la personne est le complément direct : *Omnes fontes æstate quam hieme gelidiores esse*² *quem fallit?* Plin. (qui ne sait que toutes les sources sont plus froides en été qu'en hiver?) — *Quid sit optimum, neminem fugit*, Quintil. (personne ne se méprend sur ce qui est le meilleur). — *Non me præterit*³, *usum esse optimum dicendi magistrum*, Pl. le j. (je n'ignore pas que l'exercice est le meilleur maître d'éloquence).

REM. Les poètes et les écrivains postérieurs à Cicéron emploient dans le même sens, et avec l'accusatif de la personne, le verbe *latere* : *Nil illum, toto quod fit in orbe, latet*⁴, Ov. (rien de tout ce qui se fait dans l'univers n'est ignoré de lui, ne lui est caché). — *Latet plerosque*, Plin. (la plupart ignorent).

§ 383. *Verbes attinet, pertinet, spectat*.

1. Les deux verbes *attinere*, *pertinere*, dans le sens de *regarder quelqu'un*, *l'intéresser*, s'emploient souvent à la troisième personne avec *ad* et l'accusatif : *Quod ad me attinet*, Cic. (pour ce qui me regarde). — *Ad rempublicam pertinet me conservari*, Cic. (la république est intéressée à ma conservation).

Attinet et *pertinet* sont quelquefois sous-entendus; ainsi l'on

1. Sujet, *quod studia vigent*. — 2. Sujet, *omnes fontes gelidiores esse*; complément *quem*: Quelle personne cela trompe-t-il? à qui cela échappe-t-il? — 3. Ne me passe pas, ne m'échappe pas. — 4. Cf. Méth. gr. § 388, 7.

dit également *Quid istud ad me attinet?* Plaut., et *Quid istud ad me?* (en quoi cela me regarde-t-il?) — *Nihil ad rem*¹, Cic. (cela ne fait rien à la chose).

2. Le verbe *spectare*, dans le sens de *tendre à, viser à*, se construit comme les deux précédents; mais il ne peut pas avoir comme eux un infinitif pour sujet: *Totum ejus consilium ad bellum spectare videtur*, Cic. (toutes ses vues paraissent tendre à la guerre).

§ 384. *Verbes manet, deficit.*

1. Le verbe *manere*, quoique neutre, régit à l'accusatif le nom de la personne, lorsqu'il signifie *attendre*, et qu'il a pour sujet un nom de chose: *Aliud me fatum manet*, Cic. (une autre destinée m'attend, m'est réservée).

Il s'entend de soi-même que, dans le sens de *rester à quelqu'un*, ce verbe prend le datif: *Mihi, quod viro forti adimi non potest, id manet et permanebit*, Cic. (ce qu'on ne peut enlever à un homme de cœur, me reste et me restera toujours).

D'un autre côté, lorsque *attendre* a pour sujet un nom de personne, on l'exprime par *expectare* ou *opperiri*.

2. Le verbe *deficere* (manquer), ayant pour sujet un nom de chose et pour complément un nom de personne, veut ce dernier à l'accusatif: *Bonos nunquam honestus sermo deficiet*, Quintil. (un langage honnête ne manquera jamais à l'homme de bien). L'usage apprendra les autres constructions de ce verbe.

§ 385. *Verbes imminet, impendet, instat.*

Pour traduire en latin « Un grand danger nous menace, » et autres locutions semblables, où le verbe *menacer* a pour sujet un nom de chose, on se sert élégamment des verbes neutres *imminere, impendere* (être suspendu sur), *instare* (se tenir sur, presser), en mettant le nom de la personne au datif: *Magnum periculum nobis imminet, impendet, instat*. — « Un danger vous menace de leur part, » *Tibi ab iis instat periculum*, Cic.

§ 386. *Verbes minari, gratulari.*

1. Mais si c'est une personne qui en menace une autre, on se sert de *minari*, et le nom de la personne menacée se met au

¹ *Hoc nihil pertinet ad rem*. Ici *nihil*, et plus haut *quid*, sont à l'accusatif, d'après le § 363.

datif: *Nisi homini minatus essem*, Cic. (si je n'avais menacé cet homme).

Le nom de la personne se trouvant ainsi complément indirect, celui de la chose dont on la menace devient complément direct et se met à l'accusatif: « Menacer quelqu'un de la mort, » *Minari mortem alicui*; proprement: montrer avec menace la mort à quelqu'un.

2. La même construction s'applique au verbe *gratulari*: « Il le félicite de sa victoire, » *Ei victoriam gratulatur*, Cic.; proprement: *gratam sibi testatur*.

§ 387. *Verbes interdicerere, intercludere.*

1. On dit en français, « Interdire quelque chose à quelqu'un. » En latin, le nom de la chose se met à l'ablatif, et celui de la personne au datif: « Je vous interdis ma maison, » *Interdico tibi domo meā*. « Interdire à un accusé le feu et l'eau, » *Interdicere reo aquā et igni*. — Le complément direct est compris dans le verbe: prononcer à l'accusé *son interdiction, son exclusion* du feu et de l'eau¹.

2. Le verbe *intercludere* (fermer le passage) se construit de deux manières; ou avec l'accusatif de la personne et l'ablatif de la chose: *Cæsar re frumentariā adversarios intercluserat*, Cés. (César avait coupé les vivres à ses adversaires); — ou avec l'accusatif de la chose et le datif de la personne: *Intercludito inimicis commeatum*, Plaut. (coupe les vivres aux ennemis).

§ 388. *Verbes aspergere, circumdare, donare, etc.*

Plusieurs autres verbes ont, dans des significations identiques ou du moins analogues, des régimes différents; nous n'en citerons qu'un petit nombre:

1. *Aspergere labem vitæ alicujus* (répandre une tache sur la vie de quelqu'un, flétrir sa réputation), et *aspergere aram sanguine* (arroser un autel de sang).

2. *Circumdare urbem muro*, et *murum urbi* (entourer une ville de murailles, et, construire des murailles autour d'une ville).

3. *Donare pecuniam alicui*, et *aliquem pecuniā* (donner de

¹ On trouve quelques exemples où la construction est la même en latin qu'en français: *Parthi feminis non convivia tantum virorum, verum etiam conspectum interdiciunt*, Just. xli, 3. Ce tour n'est pas à imiter.

l'argent à quelqu'un, et, gratifier quelqu'un d'une somme d'argent). La dernière tournure est la plus usitée.

4. *Induere tunicam alicui*, et *aliquem tunicā* (mettre une tunique à quelqu'un, et revêtir quelqu'un d'une tunique); *Induere sibi torquem* (se parer d'un collier), et sans complément indirect : *induere lorica*m (revêtir sa cuirasse).

5. *Mittere nuntios alicui* et *ad aliquem* (envoyer des messagers à quelqu'un).

6. *Scribere epistolam amico* et *ad amicum* (écrire à un ami).

EMPLOI DES CAS AVEC LES INTERJECTIONS¹.

§ 389. Les interjections ne font point partie de la proposition; elles ne régissent donc rien et ne sont régies par rien. Cependant on les joint par ellipse à différents cas des noms;

1. Au génitif, en poésie seulement : *O mihi nuntii beati!* Catull. (ô l'heureuse nouvelle pour moi!) proprement : je me félicite à cause de cette heureuse nouvelle.

2° Au datif : *Hei mihi!* (malheureux que je suis!) *Væ victis!* (malheur aux vaincus!)

3° A l'accusatif : *O fallacem hominum spem!* Cic. (ô trompeuses espérances des hommes!) *Heu me miserum!* et sans l'interjection, *me miserum!* (que je suis malheureux!) Supplétez *dico*, *experior*, ou *sentio*².

Elles se joignent aussi au nominatif, avec ellipse du verbe ÊTRE : *Heu vatum ignaræ mentes!* Virg.; et au vocatif sans ellipse : *Heu miserande puer!* Virg.

REM. Les deux adverbes *en*, *ecce* (§ 96, 1°), qui ont quelque rapport avec les interjections, se joignent en général au nominatif : *En ego vester Ascanius*, Virg. (c'est moi, c'est votre Ascagne); s. *adsum*. — *Ecce autem nova turba atque rixa*, Cic. (mais voici un nouveau bruit, une autre querelle); s. *oritur*.

On les trouve rarement avec l'accusatif, si ce n'est en poésie : *En quattuor aras; ecce duas tibi*, *Daphni*, Virg., s. *vides* ou *adspice*; cf. § 145, 4.

1. Cf. § 101. — 2. Cf. Méth. gr., § 292.

DES VERBES EN GÉNÉRAL.

§ 390. VERBES AYANT DES RÉGIMES DIFFÉRENTS.

Souvent deux verbes, qui ont pour complément un seul et même objet, régissent des cas différents parce que l'un est actif et que l'autre est neutre : *Naturam ducem sequimur*, eique *paremus*, Cic. (nous suivons pour guide la nature, et nous lui obéissons). Le complément du premier verbe est représenté devant le second par LUI en français, par *ei* en latin, OBÉIR et *parere* étant également neutres.

S'il arrive qu'en français les deux verbes soient actifs, et qu'en latin seulement l'un des deux soit neutre, on se règlera d'après le même principe : « Nous aimons et nous favorisons les jeunes gens, » *Amamus adolescentes*, illisque *favemus*. — « La douceur du langage flatte et séduit les oreilles, » *Suavitas orationis blanditur auribus*, easque *allicit*. — « Voilà les jeunes gens que nous aimons et que nous favorisons, » *Hi sunt adolescentes quos amamus et quibus favemus*.

§ 391. CHANGEMENT DE L'ACTIF EN PASSIF.

Un verbe transitif peut toujours passer de la voix active à la voix passive, sans que la pensée cesse d'être la même. Le complément direct du verbe actif devient alors sujet du verbe passif : « Tout le monde loue la vertu; La vertu est louée de tout le monde, » *Omnes laudant virtutem; Virtus ab omnibus laudatur*.

NOTA. Le latin aime à énoncer les propositions sous la forme passive, dans beaucoup de cas où le français préfère la forme active, qui, dans notre langue, est plus rapide et plus dégagée.

§ 392. Amphibologie et manière de l'éviter.

Le changement de l'actif en passif est indispensable dans certaines propositions infinitives, pour éviter des amphibologies comme celle de l'oracle rendu à Pyrrhus : *Aio te, Æacida, Romanos vincere posse*¹. Ce vers signifie-t-il « Je dis que tu peux vaincre les Romains. » ou « Je dis que les Romains peuvent te vaincre? » rien ne l'indique, parce qu'on ne peut savoir lequel de *te* ou de *Romanos* est sujet de la proposition infinitive,

1. Cic. de Divin., II, 56; Quintil., VII, 9, 7.

et lequel en est complément. Si c'est Pyrrhus qui doit être vainqueur, il faut dire : *Aio Romanos a te vinci posse* ; si ce sont les Romains, il faut dire : *Aio te a Romanis vinci posse*.

De même la phrase, « J'ai entendu dire que Lachès a frappé Déméas, » se rendra par *Audivi a Lachete percussum Demeam*, et non par *Lachetem audivi percussisse Demeam*¹.

§ 393. CHANGEMENT DU PASSIF EN ACTIF.

Lorsqu'un verbe français à la voix passive ne peut être rendu en latin que par un verbe déponent ou par un verbe neutre, il faut changer le passif en actif : « La faute est toujours suivie du repentir, » tournez : « Le repentir suit toujours la faute, » *Pœnitentia semper culpam sequitur*. — « Les mauvais exemples sont plus souvent imités que les bons, » tournez : « Les hommes imitent plus souvent, etc., » *Mala, quam bona, exempla sæpius imitantur homines*. — « Vous avez été souvent favorisé de la fortune, » tournez : « La fortune a souvent favorisé vos intérêts, » *Sæpe rebus tuis favit fortuna*.

Si la phrase française contient plusieurs verbes, il faut les ramener tous à la voix active, quand même un de ces verbes aurait un passif en latin : « La vertu est louée et admirée même de ceux qui ne la pratiquent pas, » *Laudant miranturque virtutem, etiam qui non colunt*.

VALEUR ET USAGE DES TEMPS.

Les temps du verbe latin répondent exactement à ceux du verbe français, ainsi que nous l'avons montré § 42. Nous n'avons donc à noter ici que quelques usages particuliers des formes temporelles.

§ 394. Présent employé pour le passé.

On emploie souvent le présent au lieu du parfait pour donner au récit plus de vivacité : *Roma interim crescit Albæ ruinis, duplicatur civium numerus, Cælius additur urbi mons*, T. L. (cependant Rome s'accroît des ruines d'Albe, le nombre des citoyens est doublé, on ajoute à la ville le mont Célius).

§ 395. Futur périphrastique (*lecturus sum*).

Le participe futur actif, réuni à *sum*, *eram*, *ero*, etc., forme une suite de temps composés, où l'idée de l'avenir est combinée

¹ Quintil., VII, 9, 7, et VIII, 2, 16.

avec celle du temps marqué par le verbe auxiliaire; il en résulte la conjugaison suivante, qu'on nomme périphrastique :

TEMPS DE LA PREMIÈRE SÉRIE.		TEMPS DE LA DEUXIÈME SÉRIE.	
INDICATIF.	SUBJONCTIF.	INDICATIF.	SUBJONCTIF.
Lecturus sum. Lecturus eram. Lecturus ero.	— sim. — essem.	Lecturus fui. Lecturus fueram.	— fuerim. — fuisssem.

Lecturus sum diffère de *legam*, comme *je dois lire*, *je me propose de lire*, diffère de *je lirai*. Il en est de même des autres formes : *lecturus eram* (je devais lire, j'allais lire, j'étais sur le point de lire); *quum lecturus ero* (lorsque je devrai lire, lorsque je me disposerai à lire); *lecturus fui* (j'ai été sur le point de lire); *si lecturus fuisssem* (si j'avais dû lire), etc.

Cicéron réunit le futur simple et le futur périphrastique dans une phrase où il conseille à l'orateur d'étudier les dispositions « de ceux devant lesquels il plaidera ou devra plaider, » *eorum apud quos aliquid aget aut erit acturus*¹. Cet exemple suffit pour en faire sentir la différence.

REM. 1. C'est à cette conjugaison que sont empruntés les futurs de l'infinitif, *lecturum esse* et *fuisse*, ainsi que le futur du subjonctif, *lecturus sim*; cf. *futurus sim*, § 47, R. 5.

2. Les locutions *aller*, *être sur le point de*, *au moment de*, *près de*, qui se traduisent bien par le participe futur avec l'auxiliaire, peuvent aussi se rendre par *in eo esse ut* avec le subjonctif : « Il était sur le point de périr, il allait périr, » *Jam in eo erat ut periret*. On dirait de même, *jamjam erat periturus*.

§ 396. Des deux auxiliaires du parfait passif, *sum* et *fui*.

Sum et *fui*, *eram* et *fueram*, s'emploient indistinctement comme auxiliaires du parfait et du plus-que-parfait passif (§ 67). Cependant, si l'on a besoin de marquer plus fortement le passé on préférera *fui* et *fueram* : « Marius publia seul un édit qui avait été rédigé en commun. » *Marius id, quod communiter compositum fuerat, solus edixit*. L'auteur a employé *fuerat*

¹ Cic. de Orat, I, 52.